TOURCOING

Nos belles familles tourquennoises

Nous avons annoncé récemment le baptême de la petite Marie-France-Victoire Dumoulin, treizième enfant de M. et Mme Dumoulin-Malfait, rue de la Croix-Blanche. Voici cette belle famille tourquennoise, qui compte onze enfants vivants. M. Dumoulin, sympathiquement connu dans notre ville, est chauffeur à l'établissement municipal de bains.

MARDI 23 DÉCEMBRE :

Hôtel de ville: de 9 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.

Caisse d'épargne: fermée.

Bibliothèque communale: de 13 h. 45 à 17 h. 30.

Bibliothèque populaire: de 8 h. 45 à 11 h. 30.

Consulat belge: de 9 h. à 12 h.

Famille du soldat tourquennois: de 9 h. à 11 h. 30.

Maison de la Famille: de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.

Chambre de commerce: de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 à 17 h.

La soixantième audition de la Société des concerts du Conservatoire

C'est devant un public exceptionnellement nombreux qu'a eu lieu dimanche la soixantième audition de la Société des concerts du Conservatoire. Une fois de plus, ce fut pour les auditeurs un véritable régal, tant par le choix des œuvres, que par leur exécution particulièrement soignée. Rendons hommage à M. Lucien Niverd pour les heures délicieuses que grâce à lui et à ses artistes, le public tourquennois a passées hier.

Le concert débutait par la « Symphonie inachevée » de Schubert. L'orchestre déroula avec art ces pages célèbres et, sous la baguette de M. Niverd, en fit valoir toutes les beautés.

Dans le « Concerto en ré » de Mozart, Mlle Nelly Corne eut l'occasion de faire apprécier ses brillantes et solides qualités de pianiste.

Les deux morceaux suivants étaient empruntés à l'œuvre du maître Bousquet, directeur du Conservatoire de Roubaix : « Mon oncle Benjamin », d'après le roman de Claude Tillier. Dans quelques semaines, cet ouvrage sera porté sur la scène de l'Opéra-Comique. Remercions M. Niverd de nous en avoir fait connaître et goûter d'excellents fragments.

Nous avons notamment admiré le prélude, tiré de thèmes anciens et d'airs populaires magistralement harmonisés. Dans la suite, tirée du même ouvrage, le distingué compositeur a utilisé des thèmes à la grâce piquante et primesautière qu'il a entrelacés de charmantes arabesques harmoniques.

Le public ne ménagea pas ses applaudissements aux interprètes et à l'auteur, qui assistait à cette audition.

C'est sous une tempête d'applaudissements que Mlle Nelly Corne revint au clavier pour nous donner, avec un art consommé, la « Toccata » de Debussy et « Jeux d'eau » de Ravel. Ces deux pièces exigent de très hautes qualités d'interprétation et de virtuosité. Mlle Nelly Corne est sortie triomphalement de cette épreuve. Le public lui fit fête et la reclama de nouveau. De bonne grâce, Mlle Corne joua « Andalouse » de Granados.

Enfin, le programme comportait l'audition d'une suite de scènes gothiques de Périlhou : processions, Pâques fleuries, le jour des morts au mont Saint-Michel et noels populaires. Les quatre parties de cette suite ont été particulièrement appréciées pour leur charme coloré. Rien n'est beau comme la musique religieuse et en cette veille de Noël, rien ne pouvait mieux préparer les esprits au mystère de la Nativité, que cette audition.

En résumé, programme magnifique et magnifiquement interprété. La soixantième audition de la Société des concerts comptera dans les annales du Conservatoire.

> "La famille... c'est l'assise même de l'édifice social, **c'est sur elle qu'il faut bâtir; si elle fléchit, tout est perdu; tant qu'elle tient, tout peut être sauvé."**
>
> Maréchal PÉTAIN

Un garçon boucher disparaît, emportant la caisse de son patron

Le montant du vol est de 120.000 francs

Dimanche, un peu avant midi, une surprise attendait M. Alexis Gheldof, boucher, 59, rue du Beau-Laurier, lorsqu'il monta dans sa chambre pour faire sa caisse. Une cassette métallique avait disparu. M. Gheldof crut d'abord que sa femme l'avait changée de place, mais sur une réponse négative de Mme Gheldof, l'anxiété du boucher grandit.

A la même heure, un client venait rappeler au boucher qu'on ne lui avait pas porté sa commande. Pourtant, le commis avait bien été chargé de la commission, mais après son départ, on ne l'avait plus revu.

Ce jeune commis, René Soyez, âgé de 19 ans, était occupé chez M. Gheldof depuis un an. Il y avait été placé par l'Assistance publique et jusqu'à ce jour, M. Gheldof n'avait eu qu'à se louer de ses services.

Il y a une dizaine de jours, le jeune René Soyez, se disant malade, son patron l'engagea à passer une visite médicale. Le médecin donna au commis quelques jours de repos, que M. Gheldof l'autorisa à passer chez des amis de Lambersart.

Samedi matin, le jeune homme vint assez tard à la boucherie pour aider son patron. Au moment de partir pour livrer la marchandise, la servante le vit bien sortir chargé d'un sac paraissant contenir quelque chose de lourd, mais puisqu'il était chargé de faire les courses, elle crut que M. Gheldof l'avait commis pour faire quelque course.

René Soyez ne devait plus revenir dans la journée. C'est pourquoi son absence ne parut pas étrange à M. Gheldof.

Les recherches effectuées pour retrouver sa trace sont demeurées vaines, ce qui laisse à penser qu'il serait l'auteur du vol.

Le préjudice subi par le boucher est d'environ 120.000 francs. Cette somme était disposée dans une cassette métallique, une seconde cassette contenant des valeurs mobilières a disparu aussi.

M. Lacquement, commissaire de police, a été chargé d'éclaircir cette affaire.

La Noël des orphelins et des enfants des prisonniers

Sous les auspices de la L.O.C. et de la J.O.C. les enfants des prisonniers de la paroisse Notre-Dame et les petits orphelins pourront assister jeudi 25, à 16 h., à une matinée récréative, qui sera donnée à leur intention en la salle du foyer, place Notre-Dame.

Les enfants voudront autant que possible se faire accompagner de leurs mamans.

Un groupe de jeunes filles de la réunion dominicale et les acteurs du Théâtre moral tourquennois, dont l'éloge n'est plus à faire, interpréteront pour ces enfants un programme amusant.

La convocation sera exigée à l'entrée ; les enfants qui ne l'auraient pas reçue sont priés d'en informer la direction du foyer.

L'audition de l' « Echo de la Frontière »

L'orphéon l'«Echo de la frontière» a donné dimanche son audition de Sainte-Cécile, au cours de la messe de 11 h. 30, en l'église Saint-Joseph.

Sous la direction de son chef, M. François Devrièse, il exécuta la messe à trois voix égales de Gounod. Avec des chœurs amputés, les orphéonistes firent des prodiges pour donner à leur audition son caractère artistique. Ils y réussirent du reste au delà de leurs espérances et ce fut un véritable régal de les entendre.

A l'offertoire, M. G. Destailleurs interpréta le « Panis angelicus » de César Franck et en finale, les chœurs en chantèrent une page de Beethoven : « Les cieux célèbrent la gloire ».

Les orgues étaient tenues par Mlle Delbarre.

Avant la messe, la société, dans une pieuse pensée pour ses défunts, avait déposé une gerbe de fleurs au mémorial des enfants de la paroisse morts à la guerre.

A l'issue de la cérémonie, les orphéonistes se réunirent au café de l'Harmonie. Leur président, M. Emile Duprez les félicita de leur magnifique exécution et salua la présence de M. Notelaers fils, qui en l'absence de son père, président d'honneur de la société, avait tenu à assister à la cérémonie.

M. Duprez forma des vœux pour la santé de M. Notelaers. Un vin d'honneur clôtura cette réception, au cours de laquelle une quête au profit des prisonniers de l'orphéon rapporta cinq cents francs.

Le gala de la Saint-Maurice au foyer Notre-Dame

Sous la présidence de M. le chanoine Mouquet, les jeunes gens de la paroisse Notre-Dame ont donné dimanche, en la salle du foyer Notre-Dame, un gala de gymnastique, qui a obtenu un très gros succès.

Sous la direction de MM. Salomé et Debliquis, les gymnastes de la Saint-Maurice firent une exhibition de mouvements et de travail aux agrès.

On sait toute l'importance que revêt de nos jours l'éducation physique. Les jeunes gens des patronages de Notre-Dame ont montré leurs brillantes qualités sportives, qui, jointes à leur excellent esprit chrétien, feront d'eux des hommes complets, sur lesquels la France de demain sera en droit de compter.

Un drame émouvant : « La bague sanglante » et une comédie désopilante : « Le nomard et les plaideurs » complétaient le programme de cette matinée, qui laissera un bon souvenir à tous spectateurs.

La distribution des tickets de ravitaillement

La distribution des tickets de ravitaillement valables pour la période du 1er au 31 janvier 1942 se fera dans l'ordre suivant :

Mardi 23, de 8 h. 30 à 9 h. 30 : rues Cuvier, Denfert-Rochereau, boulevard Descat. — De 9 h. 30 à 10 h. 30 : rues Deregnaucourt, Diderot, avenue Désiré-Six, Docteur-Dupont, Edison, Essling, Emile-Zola, Faucon, Fresnoy, quai du Fresnoy, Frédéric-Sauvage, Frères-Brunecel. — De 10 h. 30 à 11 h. 30 : rues du Général-Sarrail, Gounod, avenue du Peintre-Grau, Henri-Loridan, d'Iéna, Kléber, Lhomond, Lilas. — De 14 h. à 15 h. : rues de la Mackellerie, quai des Mariniers, rues de Mézières, Molière, Passerelle, Presbytère, Rietz, de Saint-Quentin, Santos-Dumont, Soudain. — De 15 h. à 16 h. : rues de Mouvaux, des Palmiers. — De 16 h. à 17 h. : rues Solférino, Vauban, Viaduc, Villas, Wasquehal, Wattignies.

CHORALE PAROISSIALE DU SACRE-CŒUR. — Demain mardi, à 18 h. 30, répétition générale. Le jour de Noël exécution de la messe de Pilot, à 7 h. et à 10 h.

UN GESTE MALADROIT. — Deux jeunes garçons, camarades de classe s'amusaient dimanche à proximité de l'habitation de M. Pierre Deroy, 70, rue de la Croix-Rouge. Soudain, l'un des deux écoliers poussa l'autre dans la vitrine du commerçant, dont la glace céda sous la poussée un peu trop forte. Le préjudice subi par M. Deroy est de 600 francs.

UN VOL AUX BAINS. — Le jeune René Lamarque, 15 ans, jardinier, demeurant chaussée Watt, 26, a déclaré au commissariat de police que, pendant qu'il se trouvait dans la piscine de l'établissement des bains, samedi, on lui avait enlevé son portefeuille contenant cinquante francs et ses papiers d'identité.

MARCQ-EN-BARŒUL

UN JEUNE TOURQUENNOIS QUI AVAIT VOLÉ UN SAC DE 45 KILOS DE BLÉ EST ARRÊTÉ. — Samedi matin, M. Raymond Wambre, cultivateur, rue de la Becquerelle, s'est présenté au commissariat de la police locale déclarant qu'on lui avait volé au cours de la nuit, dans la cour de sa ferme, un sac de blé d'un poids de 45 kilos. La police procéda aussitôt à une première enquête qui permit, quelques heures plus tard, de faire procéder à l'arrestation de l'auteur du vol. Il s'agit de Henri Gelregat, 20 ans, demeurant 28, rue Lacépède, à Tourcoing, ouvrier de batteuse, qui était employé chez M. Wambre. Après interrogatoire, il a été déféré au parquet et écroué.

MOUVAUX

PLANTS DE POMMES DE TERRE. — Les personnes qui se sont fait inscrire pour obtenir des plants de pommes de terre sont priées de remettre d'urgence à la mairie (guichet 5) le bon d'achat qui leur avait été délivré.

HALLUIN

Le feu dans une maison ouvrière

Un incendie s'est déclaré dimanche, vers 12 h. 15, dans la maison habitée, rue du Nord, 37, par Mme Maurice Lefebvre-Beckaert, dont le mari est en captivité.

Le feu avait pris naissance dans le plafond, près de l'escalier qui accède à la mansarde, durant une courte absence de Mme Lefebvre. Quand celle-ci rentra, tout le rez-de-chaussée était envahi par une épaisse fumée. Se rendant compte du danger, elle appela au secours. Des voisins accoururent, qui, à l'aide de seaux d'eau, combattirent vigoureusement le fléau, tandis que les pompiers étaient alertés.

Quand ceux-ci parvinrent sur les lieux, tout danger de propagation était écarté. Toutefois, l'escalier était en partie détruit et le plafond sérieusement endommagé. Les dégâts atteignent environ 3.000 francs, dont mille francs environ au préjudice de Mme Lefebvre, dont le modeste mobilier a subi quelques avaries.

Cet incendie semble avoir été provoqué par un court-circuit.

AU « COIN DE TERRE HALLUINOIS ». — Demain mardi, permanence de 10 h. à midi, et de 16 h. à 18 h., au siège, rue Gustave-Desmettre. Location des places à la séance récréative de dimanche prochain.

AU COMITÉ D'ENTR'AIDE AUX PRISONNIERS. — Permanence demain mardi, de 14 h. à 16 h., au local, 42, rue Jean-Jaurès.

LA SOLENNITÉ DE NOEL AU MONT D'HALLUIN. — En la paroisse Saint-Alphonse, la première messe, dite « de minuit », sera célébrée à 8 h. Au cours de cet office, la chorale mixte paroissiale interprétera une messe à trois voix, de Simon, sur des chants de Noël, ainsi que plusieurs cantiques relatifs à la fête du jour. Cette première messe sera suivie de la messe dite « de l'aurore ». La grand'messe sera chantée à 10 h. 30, avec le concours de la chorale. Les vêpres auront lieu à 15 heures.

RONCQ

POINTAGE DE CHOMEURS demain mardi, de 9 h. à 9 h. 30, au lieu ordinaire.

A LA JEANNE D'ARC. — Demain mardi, de 19 h. 30 à 21 h., exercices d'athlétisme et de gymnastique pour les adultes, au siège, rue du Docteur-Gallisot.

BONDUES

Mort de M. Casimir Destombes, commandeur du Mérite agricole, ancien adjoint au maire

C'est avec émotion que nous avons appris le décès de M. Casimir Destombes, survenu subitement hier, dimanche, en son domicile, ferme du château de la Folie, à l'âge de 75 ans.

Avec lui disparaît une grande figure bondueise.

Unanimement connu et estimé de toute la population qui reconnaissait en lui un homme de volonté, de compétence et d'énergie, dont les qualités se manifestaient toujours pour le plus grand bien de la collectivité, il sera profondément regretté.

Issu d'une vieille famille du terroir, M. Casimir Destombes était né à Bondues le 16 novembre 1866 et exploitait l'importante ferme que lui avaient léguée ses aïeux.

Très versé dans toutes les questions touchant l'agriculture, et expérimentant lui-même les méthodes propres à améliorer les rendements, son activité s'étendait principalement à la défense des intérêts des cultivateurs et dans les multiples fonctions qu'il remplit avec intelligence, tact et désintéressement il y joignait le dévouement.

Il fut membre du jury dans de nombreux concours régionaux d'élevage et d'agriculture, membre de la commission consultative des farines, vice-président des agriculteurs du Nord, membre de la commission des dommages de guerre du département, délégué cantonal, vice-président du Cercle colombophile « L'Union » de Marcq-en-Barœul.

Les décisions et les conseils qu'il prodiguait en qualité d'expert, dans les différends qui surgissaient entre cultivateurs, propriétaires et locataires, étaient toujours écoutés et acceptés.

Dans le domaine politique où son tempérament l'avait conduit, il avait été adjoint au maire sous les municipalités René d'Hespel et Léon Desbonnets et conseiller municipal de 1925 à 1935.

Il était encore membre de la commission de l'hospice dont il avait été longtemps le vice-président et dernièrement, il avait été nommé vice-président de la commission de réception de Tourcoing.

La rosette de commandeur du Mérite agricole était venue récompenser officiellement en 1931 les nombreuses qualités de cet homme de bien.

(Ph. Archives)

M. CASIMIR DESTOMBES

Nous prions Mlle Destombes, sa veuve, et ses enfants de bien vouloir trouver ici l'expression de notre sympathie dans le deuil qui les frappe.

Les funérailles des deux victimes de l'accident de la Croix-Blanche

Lundi, à 9 h. 30, ont eu lieu, en l'église paroissiale de Bondues, les funérailles de MM. Arthur Trepiesaux et Emile Dejannoy, décédés jeudi, dans les circonstances tragiques que nous avons relatées.

Une chapelle ardente avait été dressée au dépôt mortuaire de l'hôpital. M. l'abbé Felhoen, curé, vint y faire la levée des corps. Et à dos d'hommes, entre deux rangées de gardes, les corps, précédés de plaques et gerbes offertes par le personnel de la police, remontèrent la rue René-d'Hespel vers l'église.

Derrière les cercueils venaient immédiatement: MM. Lucien Breine, président et Rémy Ovlacque, membre de la délégation municipale de Bondues, le personnel de la mairie et les représentants des polices de Mouvaux, Linselles, Roncq, Wambrechies, Marquette et Marcq-en-Barœul, puis les familles qu'accompagnait une grande foule d'amis venus apporter aux disparus un dernier témoignage d'estime et de sympathie.

Après la messe, et l'absoute, le convoi se dirigea vers le cimetière où les corps furent inhumés dans le carré réservé aux victimes civiles.

LA VIE CORPORATIVE

Précisions sur l'éclairage des magasins de commerce

DÉROGATIONS POUR LES FÊTES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

L'arrêté ministériel du 20 novembre 1941, imposant au commerce une réduction importante de la consommation de courant-lumière, a donné lieu à des erreurs d'interprétation regrettables ; le Comité général d'organisation du commerce nous communique à ce sujet les précisions suivantes :

1° **Nouvelle consommation de base.** — A dater du 1er décembre 1941, la nouvelle consommation de base est égale à la moitié de la consommation atteinte pendant le mois correspondant d'une période de référence allant du 1er septembre 1940 au 31 août 1941.

La consommation effectivement autorisée depuis le 1er décembre s'obtient en appliquant un taux réducteur de 60 % à la nouvelle consommation de base. Ainsi la consommation autorisée d'un magasin qui consommait 100 kwh. en décembre 1940 est ramenée, pour décembre 1941, à :

$$\frac{100 \times 60}{2 \quad 100} = 30 \text{ kwh.}$$

2° **Heures d'éclairage.** — Sous réserve des dérogations mentionnées ci-après, il est interdit aux commerçants de faire usage, dans leurs salles de vente, de courant-lumière avant 10 heures le matin et après 17 heures le soir.

Cette disposition n'implique nullement une obligation de fermeture des magasins dès 17 heures. A supposer que la lumière du jour ou de quelque source de lumière artificielle autre que l'électricité le permette, les salles de vente pourraient être maintenues ouvertes, malgré l'arrêté du 20 novembre 1941, dans les limites toutefois prévues, suivant les cas d'espèce, par des arrêtés préfectoraux visant spécialement les heures d'ouverture et de fermeture des magasins.

En conséquence, il ne sera pas donné suite aux procès-verbaux qui ont pu être dressés par erreur à l'encontre de commerçants dont les magasins, sans être éclairés, étaient restés ouverts après 17 heures.

3° **Dérogations.** — On sait déjà que, ni les pharmacies, ni les maisons d'alimentation, ne sont assujetties au régime de l'arrêté du 20 novembre 1941 et que les dépositaires de journaux peuvent éclairer avant 10 heures, mais non après 17 heures.

En outre, une dérogation temporaire a été consentie pour la période du 20 décembre 1941 au 3 janvier 1942 inclusivement. Durant cette période, les salles de vente des magasins de commerce pourront rester éclairées électriquement de 10 heures à 18 h. 45. Cette dérogation exceptionnelle n'implique, par ailleurs, aucun relèvement de la consommation de base.

Enfin, il a été décidé que le rayon d'alimentation des grands magasins ne serait pas astreint à la limitation des heures d'éclairage, mais serait traité comme un magasin d'alimentation indépendant. 23953d

TRAVAILLER EN ALLEMAGNE SIGNIFIE "BIEN-ÊTRE"

Inscrivez-vous au bureau de placement le plus proche.

BUREAUX D'EMBAUCHAGE :

ROUBAIX : 12, place Chevreul.

LILLE : 64, rue Négrier.

NÉCROLOGIE

CONVOIS FUNÈBRES

LILLE — Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Service de

Maître Edouard THAMIRY

Chanoine honoraire de Cambrai et Lille

Docteur en théologie, Docteur ès lettres

Professeur à la Faculté de Théologie

Aumônier de la Maison Notre-Dame-des-Anges

endormi dans la paix du Seigneur le 19 décembre 1941, dans sa 71e année, administré des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Lesquels convoi et service auront lieu le mardi 23 décembre, à 10 heures, en l'église Saint-André, à Lille sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de Lambersart pour y être inhumé.

L'assemblée à la Maison Notre-Dame des Anges, 56, façade de l'Esplanade, à 9 heures 45.

Un service sera chanté en la chapelle de la Maison Notre-Dame des Anges le même jour, à 9 heures.

HEM. — Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Service solennels de

Monsieur Léon DENNEULIN

Instituteur honoraire
Officier d'académie
Médaille d'argent d'enseignement

époux de Dame Eugénie VANDAMME

décédé à Hem, le 21 décembre 1941, dans sa 80me année, muni du Sacrement de l'Extrême-Onction.

Lesquels auront lieu le mercredi 24 courant, à 9 h. 30, en l'église Saint-Joseph à Hem.

Assemblée à la maison mortuaire, 16, rue du Bas-Voisinage, à 9 h. 15.

De la part de : Mme Léon Denneulin-Vandamme, institutrice retraitée, son épouse, et des familles Denneulin et Vandamme.

Cet avis tient lieu de faire-part.

P. E. Béghin, Hem.

REMERCIEMENTS MESSES & OBITS

Madame veuve Jules Martin-Steenwerckers et toute la famille remercient vivement les personnes qui ont assisté aux funérailles de

Monsieur Jules MARTIN

ou qui, empêchées, ont exprimé leurs sentiments de condoléance.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'un SERVICE SPÉCIAL fonctionne à Roubaix ; le DIMANCHE MATIN, de 9 heures à 9 heures 45 pour la réception des NÉCROLOGIES URGENTES.

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

« Frasquita » à l'Hipodrome-Théâtre

Pour varier son répertoire notre troupe sédentaire nous a donné dimanche « Frasquita », de Franz Lehar.

L'opérette ne manque pas de valeur, malgré ses faux airs de « Carmen », et le public lui fit assez bon accueil.

On bisa et on rebisa l'infatigable M. Delmulle qui trouva maintes fois l'occasion de faire valoir son bel et vibrant organe de baryton. Mme Germain fut une sémillante gitane, et le sympathique et indispensable trio : Ternay, Thulau et Odette Prolsy fit des merveilles pour animer cette pièce quelque peu monotone.

Il nous faut signaler aussi nos ballerines, très en verve et surtout la mise en scène de M. Thulau, absolument remarquable. M.

ROUBAIX

Grand Théâtre de Roubaix
DIMANCHE 28 DÉCEMBRE 1941
Matinée à 14 heures 30
Soirée à 18 heures 30
LES CLOCHES DE CORNEVILLE
OPÉRETTE EN TROIS ACTES
Musique de Planquette.
Location comme d'usage.

GRAND THÉATRE de ROUBAIX

Nous informons notre fidèle public que le renouvellement des abonnements se fera mardi toute la journée pour les anciens abonnés ; mercredi pour les personnes qui désirent s'abonner nouvellement. Passé ces deux jours, il n'y aura plus d'inscriptions. 23957d

Grand-Théâtre de Roubaix
JEUDI 25 décembre (NOEL)
Matinée à 15 heures
ROMANCE
Comedie en 3 actes et 5 tableaux de Robert de Flers et Francis de Croisset.
Location comme dusage.

COLISÉE
LUNDI : Soirée à 7 h. 30
JEUDI (NOEL) 3 séances :
3 heures - 5 h. 30 - 8 heures
DIAMANT NOIR
Locat. ouverte Mercredi et Jeudi, à partir de 10 heures. (Pas de location par téléphone pour NOEL).

MAISON des TRAMWAYS
LUNDI, à 7 h. 30, dernière séance DU GRAND ET BEAU FILM
LES MUSICIENS DU CIEL
MERCREDI (veille de Noël) à 7 h. 30
JEUDI (NOEL) :
séances à 2 h. 15, 5 h. 15 et 8 heures
RELLYS et ALIBERT dans
UN DE LA CANEBIÈRE
12977d

TOURCOING

Rialto Lundi : 3 h., 7 h. Actualités « LE PÈRE LEBONARD » JEUDI : Ch. Boyer dans « ORAGE ». 23935d

MOUSCRON

Mercredi 24 décembre (Réveillon), le REX Mouscron sera ouvert à 3 h. L'Assassinat du Père Noël, H. Baur.

La fièvre altère

La fièvre donne soif. Pour apaiser cette soif buvez, en guise de tisane, de la Boisson Blanche de l'Abbé Magnat. Cette Boisson Blanche désaltère parfaitement et surtout, grâce à ses propriétés antimicrobiennes, elle fait progressivement tomber la fièvre. Dans certaines maladies, rougeole, variole, scarlatine, grippe, érysipèle, typhoïde, etc..., où la fièvre est un des symptômes dominants, la Boisson Blanche de l'Abbé Magnat est un adjuvant heureux des traitements médicaux. Doûée de vertus diurétiques, elle active l'élimination par les reins des toxines microbiennes, agissant ainsi favorablement sur l'évolution de la maladie. C'est la boisson des malades fiévreux, qui, depuis plus de soixante ans, rend journellement des services dans les familles : inocuité absolue. Le flacon de Boisson Blanche (pour 1 litre), 10 fr. 20. Toutes pharmacies. 239134

T. S. F.

Radio-Bruxelles relayé par Radio-Lille

PROGRAMME DU MARDI 23 DECEMBRE

7 h. 30, 9 h. 30, 13 h., 16 h. et 19 h. 45 : Informations. — 8 h. : Disques. — 12 h. : Orchestre de danse Fud Candrix. — 13 h. 15 : Concert par l'orchestre-radio. — 17 h. : Belles pages de Franz Lehar. — 17 h. 30 : Concert par l'orchestre-radio. — 18 h. 10 : Reprise du concert donné par l'orchestre-radio. — 18 h. 25 : Séance consacrée à des œuvres de René Bernier. — 20 h. : Concert musette (disques).

Maigrir et améliorer sa santé

Si vous êtes trop « forte », prenez simplement, à chaque repas, deux petits comprimés Antigrès. Vous perdrez 2 à 3 kilos par mois et vous vous débarrasserez en même temps d'une foule de troubles : essoufflements, palpitations, vertiges, vapeurs après les repas lourdeur et enflure des jambes, etc. Toutes pharmacies: 29 fr. 30 le tube d'Antigrès pour un mois. 23915

ÉTATS CIVILS

ROUBAIX. — **Naissances.** — Christiane Vincent, 165, boulevard de Fourmies, née à la maternité municipale, 20, avenue Julien-Lagache. — Paulette Baccon, 68, rue de la Vigne, cour Casier, 4, née à la maternité municipale, 20, avenue Julien-Lagache. — Jean Guéguen, 96, rue d'Isly, né 60, boulevard de Cambrai. — Jean-Marie Briffaut, 24, rue Victor-Hugo, né 548, rue de Lannoy. — Henri Bottequin, d'Hem, 100, rue Alexandre-Bibot, né 97, rue des Anges.

Décès. — Florine Dussoullier, épouse Agré, 78 ans, 8, rue Jouffroy. — Liliane Bulcourt, 3 mois, 10, rue de Denain, cour Desbonnet, 2. — Marie Gosse, épouse Bayart, 86 ans, 10, rue de Lens. — Célina Boaman, épouse Boains, 65 ans, 37, rue Blanchemaille.

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES, 49, rue Sébastopol, Roubaix. Tél. 334.21. Organisation complète de Convois.

WASQUEHAL. — **Publication de mariage.** — Emile Favère, représentant de commerce, 3, rue Sadi-Carnot, et Léa Phalempin, confectionneuse, à Tourcoing, 155, rue Achille-Testelin.

— La section spéciale du Tribunal militaire de Marseille a prononcé, par contumace, pour activité communiste, quatre condamnations allant de deux ans d'emprisonnement aux travaux forcés à perpétuité. Deux inculpés ont été acquittés.

— Les circonstances actuelles ont rendu nécessaire la suppression de quelques trains de voyageurs en Italie.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 22 décembre 1941. - N° 22

L'honneur avant

une PIERRE DHAËL

— J'apporte le courrier.

— Mon courrier ? questionna avec étonnement Mlle de Termont-Bellaire. Il y a donc une distribution à cette heure-ci ?

Madeleine baissa la tête en rougissant.

— Non, Mademoiselle.

— Alors, ces lettres sont là depuis huit heures du matin et vous me les montez seulement à trois heures de l'après-midi ?

— C'est à l'instant même que j'apprends qu'il y a du courrier pour Mademoiselle.

Après avoir questionné un moment la jeune bonne, Chantal finit par se rendre compte qu'il s'agissait seulement d'une nouvelle brimade d'Andréna. Elle en fut contrariée. L'intendante cherchait visiblement, et depuis longtemps, un conflit que l'institutrice écartait systématiquement. C'était du retard dans le blanchissage de son linge ; son déjeuner mal servi, ou point servi, du tout ; Madeleine dérangée juste au moment où Chantal désirait l'avoir auprès d'elle, etc... Andréna espérait que, à bout de patience, l'institutrice se plaindrait à Mlle Adélaïde ou à Mlle Irène. Mais son attitude agressive se heurtait toujours à la même sérénité inaltérable, et la jeune fille ne semblait même pas se rendre compte de ces basses tracasseries.

Cette fois, pourtant, la brimade était plus rude, et, réellement l'atteignait. Aujourd'hui, le courrier retardé exprès de plusieurs heures, demain, peut-être, plus remis du tout. Chantal se verrait bien, alors, dans l'obligation de porter plainte. Elle demeura un instant sans parler, ne faisant pas même le geste de prendre les lettres sur le plateau.

La petite femme de chambre lui jeta un regard apitoyé.

— Mme Andréna est très méchante avec vous, Mademoiselle, dit-elle. Elle cherchera sûrement un autre moyen de vous faire de la peine ; mais cette histoire de courrier ne se renouvellera pas. Je connais très bien le facteur.

— Vraiment ? dit Chantal souriante.

Madeleine devint très rouge.

— Oui, Mademoiselle, j'épouse son fils dans six mois ; alors il voudra me faire plaisir. Je luidemanderai de ne donner qu'à moi seule le courrier de Mademoiselle et Andréna ne saura même pas s'il y a ou non des lettres pour vous.

— Comme vous êtes gentille, ma petite Madeleine !

— Je ferais encore bien plus pour Mademoiselle ! s'écria la jeune fille avec élan.

— Je souhaite que vous soyez très heureuse, reprit Chantal avec douceur.

Elle reconnut tout de suite l'écriture des deux lettres.

L'une était du vénérable curé de son ancienne paroisse, l'autre de Gontran de Tocknay.

Toutes deux portaient la même suscription :

Mademoiselle Chantal Termont, institutrice, château de Haireport

La jeune fille ouvrit d'abord la missive du vieux prêtre et, la lisant, elle sourit.

Tout en la guidant d'une manière sûre dans une voie difficile, ce modeste curé de village, à la précieuse expérience des âmes, au jugement impeccable, savait faire de ses lettres des épîtres pleines de malice et de gaîté, qui n'avaient rien d'un ennuyeux sermon...

Cette première lettre terminée, Chantal prit la lettre de Gontran. Devant l'insistance du jeune homme, elle n'avait pas eu le courage de lui refuser son adresse. Pouvait-elle oublier que ce brave ami était venu vers elle à l'heure où les revers l'avaient abattue ? Aussitôt qu'il l'avait vue ruinée et seule, il était accouru pour lui faire cette offre qu'il n'eût jamais osée si elle était restée la riche héritière de jadis. Cette affection sûre lui demeurait toujours précieuse et, parmi ce monde étranger dont l'indifférence la laissait dans le plus complet isolement, il lui était doux de penser que quelqu'un s'intéressait encore à elle. La sollicitude de cet être, à l'âme simple de terrien, lui devenait un réconfort.

Les premières lettres de Gontran laissaient transparaître quelque tristesse, mais la jeune fille avait l'impression qu'il s'était, depuis lors, ressaisi. Au, fond, il n'était pas fait pour le mariage et sa vie solitaire de gentilhomme campagnard lui allait à ravir. Il avait repeuplé son étang, et un petit héritage, recueilli à la mort d'un vieil oncle, lui avait permis de remonter son chenil et de s'offrir le luxe d'un piqueur.

A ces détails quasi enfantins, Chantal ne pouvait s'empêcher de sourire.

— Pauvre Gontran ! pensait-elle. Que serais-je allée faire dans sa vie ?

La lettre contenait aussi un mot relatif aux dames Torrents de Gasturel.

Anaïs et Gertrude semblaient devenir de plus en plus disgracieuses.

La marquise, toujours charmante, subissait la complète domination de ces deux vieilles filles, aigries et malveillantes. Toutes trois semblaient avoir complètement oublié jusqu'à l'existence de Chantal.

Quant à l'espoir que ces demoiselles avaient un moment conçu, d'épouser le nouveau propriétaire du château, il avait été de courte durée, le châtelain étant âgé de plus de soixante ans. Celui-ci s'était présenté chez Gontran, pour une visite de bon voisinage. C'était un industriel qui, retiré des affaires, sa fortune faite, se fixait à la campagne après avoir cédé ses usines à son fils, nouvellement marié.

Le châtelain avait confié au jeune homme que ce mariage le comblait de joie, bien que sa belle-fille fût sans fortune : Hélène de Lestretay appartenait à une très bonne famille et les jeunes époux s'aimaient, tendrement. Le beau château récemment acquis, trop vaste pour le seul châtelain, leur donnerait bientôt asile.

« Il me semble, ma chère Chantal, ajoutait Gontran, vous avoir « souvent entendu parler d'une « amie de pension, qui vous était « chère, et qui avait nom Hélène « de Lestreray. Serait-ce la même « par hasard ? Dans ce cas, quelle singulière coïncidence ! »

Hélène de Lestreray ? Chantal revoyait la jolie blonde à la frimousse amusante, aux vives reparties, au cœur charmant, la petite parigote, moderne et attachante, qui avait été sa meilleure compagne de classe. Malgré leurs situations très différentes, grâce à des générosités amies, les deux fillettes avaient reçu la même éducation. La mère d'Hélène de Lestreray habitait Paris. Bien qu'appartenant à une famille de très bonne noblesse, ses ressources étaient si insuffisantes qu'elle devait travailler pour vivre.

L'existence avait complètement séparé les deux jeunes filles, si unies au couvent. Et, après quelques années de correspondance suivie, par l'effet des circonstances, de l'éloignement et de la différence de vie, le silence s'était fait entre elles.

Au fond de son cœur, Chantal ressentit une douce joie à la pensée que la vieille demeure qu'elle aimait, devenait la propriété de son amie.

Ghislaine entra tout à coup en trombe, et repoussa violemment la porte qui se ferma avec fracas.

Chantal se retourna et dit sévèrement :

— Ghislaine, je vous ai déjà dit qu'on n'entre jamais dans une chambre sans frapper, et, surtout, en faisant un pareil vacarme.

— Oh ! répondit la fillette en toisant Chantal avec insolence, dans la chambre d'une institutrice...

— Il n'y a aucune différence, sous ce rapport, entre une chambre ou une autre, reprit la jeune fille avec fermeté. Votre réflexion est sotte et inutile. Vous alles immédiatement retourner dans le couloir ; vous frapperez, et ne rentrerez dans la pièce que quand je vous l'aurai permis, et avec le moins de bruit possible.

— Je ne veux pas, répliqua la fillette. J'en ai assez de vous obéir. Depuis que vous êtes ici, je n'ai que des punitions et des ennuis...

— Quand vous aurez compris ce qu'est la bonne éducation et que vous saurez vous soumettre, vous ne serez plus punie. Obéissez !

— Non !

— Prenez garde, Ghislaine !...

(A suivre).